



BULLETIN D'INSCRIPTION Saison 2023/2024
SECTION HANDISUB

N° LICENCE :

Mr, Mme, Melle Nom.....
 Prénom : Niveau :
 Adresse :
 Code Postal et Ville :
 Tél. fixe : Tél. Portable :
 E-Mail :
 Né(e) le :à :Dépt :



Représentant Légal

Mr, Mme, Melle Nom.....
 Prénom :
 Adresse :
 Code Postal et Ville :
 Tél. fixe :Tél. Portable :
 E-Mail :

Reporter le montant de votre choix dans la colonne de droite		
Forfait 6 séances moins de 16 ans (assurance incluse)	51 €	
Forfait 6 séances plus de 16 ans (assurance incluse)	68 €	
Formation PESH 6 moins de 16 ans (assurance incluse)	180 €	
Formation PESH 6 adulte (assurance incluse)	200 €	
Formation PESH 12 moins de 16 ans (assurance incluse)	180 €	
Formation PESH 12 adulte (assurance incluse)	200 €	
Formation PESH 20 moins de 16 ans (assurance incluse)	230 €	
Formation PESH 20 adulte (assurance incluse)	250 €	
Réduction famille	15 €	
Déduction si PESH après forfait 6 séances moins de 16 ans	51 €	
Déduction si PESH après forfait 6 séances adulte	68 €	
Total cotisation		

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Photo d'identité
- Certificat médical (établi obligatoirement sur le formulaire FFESSM disponible sur demande)

Une épreuve d'effort est **vivement** conseillée à tous et en particuliers aux plongeurs et élèves N3 ou plus, N2 de plus de 40 ans, aux pratiquants Apnée et PSP

Prendre contact avec les responsables de formation

- Autorisation parentale (pour les mineurs),
- Passeport/licence/Carnet de plongée (pour les plongeurs nouveaux au club).

Les licences ne seront délivrées, et l'accès à la piscine autorisé, qu'après avoir fourni la TOTALITE des documents demandés, et réglé la cotisation

MATERIEL NON FOURNI PAR LE CLUB

- Niveau 1 : palmes, masque, tuba (combinaison et ceinture de plomb en fin de formation).
- Niveau 2 : palmes, masque, tuba (combinaison et ceinture de plomb).

ASSURANCE

Je suis informé que la licence couvre en Responsabilité Civile, (dommages causés aux tiers), elle ne garantit pas les dommages corporels et frais éventuels de recherche et de soin en cas d'accident.

Une assurance complémentaire (minimum L1) est obligatoire pour plonger en Espagne. Les plongées de formations étant très souvent effectuées là-bas, la L1 a été automatiquement intégrée au prix de la formation.

Elle est très fortement conseillée à tous les autres adhérents du club, (nombreuses sorties effectuées en Espagne).

En cas où l'adhérent la refuse, il doit le signaler lors de son inscription et fournir un document de son assureur attestant qu'il est couvert par les mêmes garanties.

AUTORISATION PARENTALE (pour les enfants mineurs)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :
Agissant en qualité de père, mère, tuteur (**barrer la mention inutile**). Avoir pris connaissance des contre indications à la plongée en scaphandre et autorise en toute connaissance de cause, l'enfant (Nom, Prénom) : à pratiquer la plongée sous-marine avec l'Association Groupe de Plongée Narbonnais pour toutes ses activités.

Je joins un certificat médical établi par un **médecin fédéral**.

REGLEMENT INTERIEUR et DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère, tuteur (**barrer la mention inutile**) de
Avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter. Par ailleurs, j'autorise par la présente à diffuser les photographies faites dans le cadre du club et des activités fédérales, sur lesquelles je ou il/elle figure, en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site du GPN, sur les réseaux sociaux du GPN et /ou à faire paraître dans la presse.

Ci-joint le règlement d'un montant de :

Je reconnais avoir pris connaissance des contre indications à la plongée sous marine listées au verso du certificat médical établi par la FEESM

Fait à : le :

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

